



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
27 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 833/2017*,****

Communication présentée par : H. B. (représentée par un conseil, Tarig Hassan)

Victime(s) présumée(s): La requérante

État partie : Suisse

Date de la requête : 4 juillet 2017 (date de la lettre initiale)

Questions de fond : Expulsion vers l'Éthiopie

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, ayant été informé par le conseil de la requérante que celle-ci avait obtenu un permis de séjour en raison de son mariage avec un ressortissant suisse et qu'elle ne risquait donc plus d'être expulsée vers l'Éthiopie, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 833/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

